Image not found or type unknown

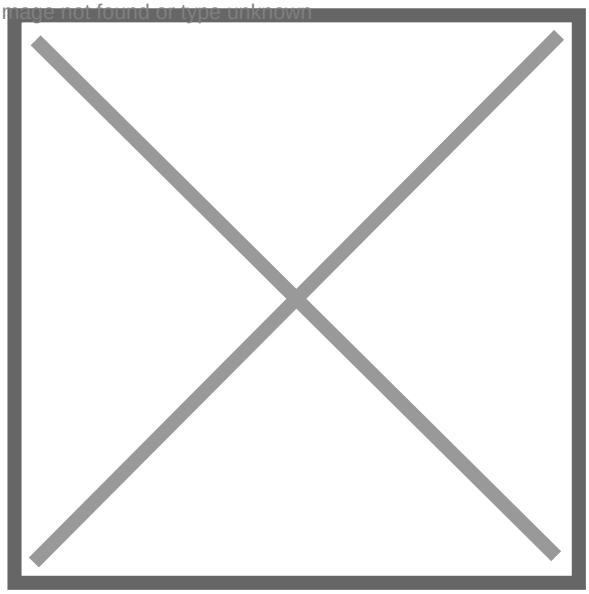

Insulte sur facebook envers une mineure

Par **titoune**, le **17/04/2015** à **09:59**

bonjour,

Une personne insulte ma petite fille de 11 ans sur Facebook. On ne la cite pas par son nom mais moi j'ai bien compris qu'il s'agissait d'elle. La loi n'interdit elle pas peu importe le nom de l'enfant les insultes envers les mineurs ?

Par **moisse**, le **17/04/2015** à **10:05**

Bonjour,
Non
Par contre si le mineur est reconnaissable, et cela semble être le cas, les insultes publiques sont sanctionnables avec circonstances pouvant être aggravées s'agissant d'un mineur, surtout si celui qui les édite est majeur.

Par **titoune**, le **17/04/2015** à **10:31**

bonjour,

l'on peut donc proférer des insultes sur Facebook ? Si l'on n cite pas de noms on ne risque rien.

Par **moisse**, le **19/04/2015** à **06:09**

Bonjour,
Oui et non.
Vous pouvez écrire :" je n'aime pas les blondasses, ceux sont toutes des p...".
Vous paraitrez simplement comme un vulgaire idiot.
Mais par contre on ne peut pas écrire de propos pédophiles, racistes ou antisémites.

Par **titoune**, le **19/04/2015** à **11:54**

Bonjour

Merci de votre réponse même si cela me déçoit. Je pensais que l'on pouvais faire quelque chose contre cette personne qui profère des insultes mais comme elle ne cite jamais de noms elle peut continuer.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés